

Mémoire à propos du projet GNL Québec

Par Edward Rousseau
Sherbrooke

Le 20 octobre 2020

INTRODUCTION

Ce mémoire présente mon point de vue sur le projet GNL Québec. J'y présente un survol de mes craintes liées à ce projet, pour moi, pour les gens de mon âge et pour les générations futures. Les décisions prises partout dans le monde sur des projets de ce type pourront avoir un impact majeur sur nos vies. Il est temps d'écouter la science et de limiter notre dépendance aux combustibles fossiles.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le projet GNL Québec (en prenant tout en compte, de la production à la combustion du gaz) va causer une augmentation notable des émissions de GES, de l'ordre de plusieurs millions de tonnes de CO₂ par année. Ces gaz à effet de serre vont contribuer aux changements climatiques, et nuire aux autres efforts faits pour respecter les cibles des accords internationaux sur le climat et atteindre la carboneutralité dans un avenir prévisible. Vous avez probablement reçu plusieurs documents d'experts qui détaillent les émissions de GES qui seront causées directement et indirectement par ce projet. Je veux quand même rappeler qu'il faut analyser toutes les émissions, pas seulement celles liées au complexe de liquéfaction. Si le gaz ne peut pas se rendre à l'acheteur, il n'est pas produit ni consommé. Ces émissions de GES seraient donc des conséquences directes du projet de GNL Québec.

De plus, le gaz naturel n'est pas réellement une énergie de « transition » pour migrer des centrales au charbon vers des énergies renouvelables, comme certains le prétendent. En effet, le charbon n'est déjà plus compétitif avec les énergies renouvelables en termes de coûts à plusieurs endroits, et en voie de ne plus l'être ailleurs à mesure que le prix de l'énergie solaire et éolienne diminue, et le gaz naturel est le seul combustible fossile qui peut et pourra entrer en compétition avec les énergies renouvelables au niveau financier. En augmentant la quantité de gaz naturel sur le marché international, le coût se trouvera réduit selon les lois de l'offre et de la demande, de manière à encourager son utilisation encore plus. Rien ne prouve que ce gaz naturel va remplacer du charbon, encore moins avant la fin de vie prévue des centrales au charbon.

Notons aussi que le Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement du projet ne mentionne pas les impacts sur les changements climatiques de la production, du transport et de la combustion du méthane qui pourrait être produit et vendu une fois le projet réalisé. Il affirme quand même, en lien avec les changements climatiques : « Ce phénomène pourrait, à long terme, favoriser une amélioration des conditions de navigation sur le Saguenay.» [1] Assez ironique pour un projet qui compte rendre commercialisable de 10,5 millions de tonnes de gaz naturel par année [1], sans même publier l'impact de ce produit sur les changements climatiques. Les changements climatiques ne sont pas un fait divers dont on doit se réjouir des aspects positifs. Il

s'agit d'un problème grave dont nous sommes responsables, que nous pouvons et devons limiter.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Au Québec, nous disposons d'électricité en grandes quantités et à bas prix. Cette grande quantité n'est toutefois pas infinie. Les 550 MW [1] que pourrait consommer ce projet sont autant d'électricité qui ne pourra pas servir à alimenter d'autres projets. Pensons par exemple à la transition vers des véhicules électriques, qui est en marche, ou bien au chauffage de serres pour produire des aliments locaux.

Rappelons aussi qu'une portion des surplus d'Hydro-Québec est vendue dans le reste du Canada et aux États-Unis, et que si l'électricité va vers GNL Québec, ces acheteurs vont devoir se tourner vers d'autres sources.

DOMMAGES DANS UN ÉCOSYSTÈME

Le trajet des méthaniers les fera passer dans le Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, qui est une aire importante pour les mammifères marins, dont la population en voie de disparition des bélugas du St-Laurent [2]. Il serait fort triste d'y installer ces installations, qui auraient une durée de vie limitée, mais dont les dommages seraient permanents, par exemple, dans le cas de la disparition locale d'une espèce.

IMPACT ÉCONOMIQUE

Dans une situation de faible taux de chômage (avant la pandémie), l'argument de la création d'emplois est peu pertinent. De plus, selon l'Institut de la statistique du Québec, la population active (20-64 ans) de la région devrait décroître de 36 000 personnes, soit 22% d'ici 2041, soit durant l'exploitation du complexe de liquéfaction de GNL Québec si la tendance actuelle se prolonge.[3] Cela rend l'attrait des emplois encore plus faible, car il y aura déjà une pénurie de main d'œuvre et des baisses du nombre d'emplois.

Notons aussi que la structure derrière cette organisation serait montée de manière à payer peu d'impôts localement [4], ce qui réduit encore plus les retombées économiques.

CONCLUSION

Pour conclure, je crois que le projet à l'étude ne devrait pas être réalisé en raison de ses impacts sur les changements climatiques, sur les écosystèmes locaux, sur de futurs projets de transition énergétique locaux et sur ses faibles impacts économiques. De plus, considérant les impacts des combustibles fossiles sur les changements climatiques et le fait que les énergies renouvelables arrivent maintenant à les concurrencer, je ne crois pas qu'il y ait de place pour un tel projet dans l'avenir et je suis d'avis que cela met un

frein à l'acceptabilité sociale de presque tout nouveaux projets de production, transport ou utilisation massive de combustibles fossiles.

Edward Rousseau, étudiant en Génie électrique, Sherbrooke

20 octobre 2020

RÉFÉRENCES

- [1] GNL QUÉBEC INC./WSP, «RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE,» 2020.
- [2] Pêches et Océans Canada, «Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent),» [En ligne]. Available: <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/belugaStLa-fra.html>. [Accès le 20 octobre 2020].
- [3] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066, Québec, 2019.
- [4] B. S. COLIN PRATTE, «GNL Québec/Énergie Saguenay –Quelles retombées fiscales?,» Montréal, 2019.